

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE DE TENNIS DE TABLE

Conformément aux statuts, les Présidents des Associations de la Ligue sont convoqués en Assemblée Générale le :

Vendredi 11 novembre 2022 à 10H00

C.R.O.S. Occitanie – 2^{ème} étage
7 rue André Citroën
31130 BALMA



Chaque Association délègue à l'Assemblée Générale, soit son président, soit un représentant muni d'un pouvoir signé du président.

Le vote par procuration est admis pour les associations qui n'appartiennent pas au département où se déroule l'Assemblée Générale. Dans ce cas, le délégué d'une association ne peut représenter que des associations du département où se trouve le siège social de sa propre association, dans la limite de trois associations, la sienne non comprise.

Les délégués des associations doivent être âgés d'au moins 16 ans révolus, jouir de leurs droits civiques (s'ils sont majeurs), et être licenciés pour l'association qu'ils représentent.

Chaque association dispose du nombre de voix déterminé par le barème figurant à l'article 5.3 des statuts de la Ligue.

(Le nombre des licences prises en compte correspond aux **licences validées au 30/06/2022**).

Déroulement de la journée :

10H00	Pointage des Présidents de clubs ou représentants avec pouvoir
10H30	Ouverture
	Déroulement (<i>voir ordre du jour en page 2</i>)
13H00	Clôture

ASSEMBLEE GENERALE ORDRE DU JOUR

- 10H00 Pointage des délégués**
- 10H30 Ouverture de la séance**
Vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 19 septembre 2021
Allocution de la Présidente
- 10H45 Rapport d'activité**
- 11H00 Rapport financier et votes**
- 11H15 Présentation du budget 2022/2023 et vote**
- 11H30 Rapport technique**
- 12H00 Election complémentaire au Conseil de Ligue**
- 12H30 Questions diverses**
- 13H00 Clôture de l'Assemblée Générale**

APERITIF DEJEUNATOIRE OFFERT

(s'inscrire en ligne : <https://framadate.org/I2UM633Qp34XNisi>)